

Le Conseil d'Etat invalide le non de Founex à la fusion

Le gouvernement a suivi l' élu local qui dénonçait l'absence de débat avant le vote. Rien ne dit que l'on revotera bientôt

Didier Sandoz

En TerreSainte, il est au moins un élu ravi de la décision qu'a communiquée hier le Conseil d'Etat. Simon Vaucher, conseiller communal à Founex, avait contesté le refus de la convention de fusion avec sept communes prise par la majorité de ses pairs. Le gouvernement lui a donné raison. «Plus que la finalité de ce vote, je ne pouvais tolérer les modalités, commente le recourant. Le Conseil d'Etat fait ainsi respecter notre droit à la parole et au débat. »

Le 30 août, lors de séances conduites simultanément dans les huit communes, le président du Conseil de Founex avait empêché tout débat. Au vote, 25 des 40 élus founachus avaient dit non à la fusion. L'assemblée interrompait un processus bien avancé et privait surtout la région d'une campagne électorale attendue avant la votation populaire agendée à ce dimanche.

Le débat, c'est sacré

Pour le gouvernement cantonal aussi, la conduite de cette assemblée n'est pas acceptable. Il admet donc le recours de Simon Vaucher et souligne au passage que «la discussion sur les objets soumis au Conseil constitue l'essence même des séances d'un législatif». Il y a eu violation d'une règle essentielle de procédure. Le vote des élus founachus est donc annulé.

Il appartient désormais à la Municipalité de Founex de décider si elle maintient ou non le préavis sur la fusion. Et c'est là que l'affaire se complique. Si le préavis est représenté, ce sont les Conseils des huit communes qui devront se prononcer en même temps sur une convention mise à jour. Or, depuis la fameuse séance, la ferveur pour ou contre la fusion s'est estompée. La perspective de relancer la machine ne semble enchanter personne. A titre personnel car l'avis d'hier matin n'a pas encore été soumis à ses collègues municipaux, Georges Binz, syndic de Founex, prône un transfert du dossier aux prochaines autorités qui sortiront des urnes au printemps 2011. «Une bonne part du travail préparatoire a été accompli. Si nos successeurs veulent relancer le processus, les discussions devraient prendre moins de temps. »

Délais échus

Président du comité de pilotage, Pierre Stampfli ne montre guère plus d'empressement. «De toute manière, les délais pour fusionner au 1er janvier 2012 sont échus, regrette-t-il. Nous attendons de l'aide et des conseils de l'Etat. » Une

séance de débriefing avec le Service des relations aux communes aura enfin lieu dans deux semaines. Mais comme le discours de Philippe Leuba et de ses spécialistes des fusions évoque toujours une indispensable volonté venant de la base, la probabilité d'une nouvelle soirée de Conseils synchronisés en Terre Sainte est des plus infimes.